



# Règlement Verti'Vousise

Samedi 4 décembre 2021

Toute inscription à l'épreuve de la Verti'Vousise implique l'acceptation tacite du règlement suivant.

**Les règles spécifiques à la période COVID en cours sont répertoriées en Annexes et des mentions en vert spécifiques COVID soulignent les paragraphes impactés.**

**MERCI à vous de respecter ces consignes et les instructions données ou affichées le jour de la course !**

**Un pass sanitaire valide le jour de la course est exigé et sera demandé.**

**En s'inscrivant, tous les coureurs s'engagent à respecter le présent règlement et particulièrement les consignes sanitaires données.**

## **Organisation**

La Verti'Vousise est une course en milieu naturel de type montée verticale organisée par l'Association Objectif Sure, elle consiste à monter du centre de Voiron au sommet de la colline de la Vousise avec des départs individuels décalés type « contre la montre ».

## **Parcours/balisage**

L'itinéraire débute place de la république à Voiron et se termine au pied de Notre Dame de Vousise, en passant par : rue des 4 Chemins, rue des Orphelines, rue St André, avenue Pierre et Marie Curie, rue du Garat, le début du chemin du Regardou puis montée directe en suivant le balisage.

Soit un parcours montant de 2,6 km et 400m de dénivelée positive (montée dite « sèche »).

La descente se fait en allure libre en suivant le parcours de descente balisé.

## **Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par une puce électronique délivrée avec le dossard à chaque coureur et rendue par celui-ci à l'arrivée.

Notons que cette puce, portée au poignet par les coureurs, servira à arrêter le chronomètre à l'arrivée par un badgeage volontaire de chacun sur un boîtier électronique placé en évidence.

## **Programme**

Les coureurs partiront en contre la montre à partir de 17H00. La remise des prix aura lieu à 19h.

### **Ravitaillement**

Un ravitaillement liquide sera proposé sur la place de la République, au retour des participants au point de départ.

IL N'Y A PAS de ravitaillement liquide ou solide à l'arrivée en haut de la Vouise.

### **Inscriptions [spécifique COVID : le pass sanitaire sera vérifié lors du retrait du dossard]**

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet ([www.circuit-de-la-sure.fr/vertivouise/](http://www.circuit-de-la-sure.fr/vertivouise/)) à partir du 1/11/2021, les inscriptions sont également possibles le jour J, de 14H00 à 16H45, sur la place de la République devant l'église St Bruno de Voiron.

**Le montant de l'inscription est de 7 euros**, en espèces ou par chèque à l'ordre de Association Objectif Sure.

### **Conditions de participation, âge minimum [voir règles spécifiques COVID en Annexe]**

Une parfaite condition physique au regard du parcours, et être :

- soit muni d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la

course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Attention, l'organisation gardera une copie de ce certificat.

- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie Cadets(tes) (code CA) (année de naissance est 2005 & 2006), sous réserve d'une autorisation parentale écrite à présenter lors de l'inscription pour les mineurs.

### ***Droit à l'image, protection de la vie privée***

Tout participant autorise l'Association Objectif Sure, organisatrice de la course, à utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette course, et éventuellement à donner ses coordonnées aux partenaires de la course.

Il permet également à l'organisation de publier son nom sur la liste des inscrits à la course et sur les résultats via les différents outils comme le site Internet.

Les participants ont un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, ils peuvent également s'opposer à la publication des résultats les concernant et doivent le faire savoir à l'organisation (directeur de course).

### ***Sécurité [voir règles sanitaires spécifiques COVID en Annexe, en particulier]***

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage, à signaler son abandon à l'organisation, à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres

coureurs sont perdus et à porter assistance à tout autre coureur en difficulté. Chaque coureur doit obligatoirement veiller à être enregistré aux éventuels points de contrôle le long du parcours.

Lors de leur descente, les coureurs ayant terminé leur section chronométrée doivent laisser la priorité aux coureurs montant encore en course.

### **Matériel**

- **Le port du masque sera exigé jusqu'au départ et de nouveau à l'arrivée, merci de vous munir de masque(s) en conséquence,**
- **Un gobelet personnel**
- Matériel obligatoire : chaussures et tenue adaptées au parcours et aux éventuelles conditions climatiques difficiles (froid, boue, neige, etc.),
- Matériel obligatoire : **une lampe (frontale) en bon état de marche,**
- Matériel conseillé : réserve d'eau (poche à eau ou porte-bidon), coupe-vent, couche thermique supplémentaire pour la descente, sifflet, téléphone portable,
- Bâtons autorisés.

### **Logistique**

Les coureurs sont invités à s'organiser pour disposer d'effets personnels (voir § « matériel ») pour la descente qui n'est pas chronométrée.

A noter : l'emplacement de départ ne permet pas de mettre à disposition des participants des services supplémentaires : stationnement, vestiaires et consigne, douches, etc...

### **Contrôle antidopage**

Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que se conformer aux dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

### **Comité de course [voir Annexe COVID- Réfèrent COVID]**

Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Ses décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

### **Résultats, remise des prix**

Une fois les résultats affichés, les coureurs ont un délai de 30 minutes maximum pour porter réclamation.

Au-delà, les classements sont considérés comme validés.

La remise des prix aura lieu à 19h.

### ***Assurance***

Chaque participant s'engage à être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance dommages corporels, rapatriement, frais de recherche et secours. Il est rappelé à tous l'intérêt d'être à jour de la vaccination antitétanique.

L'organisation a souscrit elle-même à une assurance.

## **ANNEXE I - CONSIGNES SANITAIRES LIEES A LA CRISE COVID**

A travers ces consignes, notre priorité est d'assurer des conditions optimales de sécurité sanitaire pour cette course, dans l'intérêt de tous. Dans ce sens, un référent COVID est désigné au sein de l'organisation et sera présent le jour de la course. Merci pour votre aide.

### **INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS**

- Inscription en ligne en amont de l'évènement de préférence –inscription sur place possible mais à éviter.
- Vérification pass sanitaires en amont de la remise des dossards en version digitale, il sera demandé de scanner le QR code la course avec l'application TousAntiCovid pour ceux qui en dispose.
- Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.
- Présentation des pièces d'identité sans contact.
- Application des règles nationales de mesures sanitaires :
  - Le port du masque sera exigé.
  - Mise à disposition de gel hydroalcoolique.
  - Respect des règles de distanciation.
  - Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu (retrait des dossards, zone de départ, zone arrivée, ravitaillement).

### **RAVITAILLEMENT**

- Les coureurs doivent être équipés d'un contenant (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet ...) pour le ravitaillement de retour.
- L'organisation appliquera les consignes en vigueur pour la distribution aux coureurs au ravitaillement.

### **ZONE DE COURSE**

- Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible. Il est également conseillé d'utiliser toute la largeur de la chaussée ou des chemins quand c'est possible.

## CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de le VERTI'VOUISE 2021, je m'engage à :

**1/ Respecter les gestes barrières en vigueur** en particulier dans les espaces à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

**2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation** afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Respecter et laisser les lieux publics propres
- Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- Me prêter aux contrôles de pass sanitaire et autres enregistrements pour la protection de tous.

**3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.**

**4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.**

**5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).**

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

**8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.**

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « Tous AntiCovid » préalablement à ma venue sur l'événement, cela facilitera la tenue du registre de course.

10/ Choisir des épreuves proches de mon lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.